



Tournoi Interne Cahors Echecs Saison 2018-2019

REGLEMENT du TOURNOI INTERNE DE
CAHORS
Saison 2018-2019



Article 1er : Tournoi

Le Club de Cahors Echecs organise un tournoi d'échecs entre le 19 octobre 2018 et le 14 juin 2019 qui est ouvert à tous les licenciés A affilié au club de à Cahors à la date du tournoi.

La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique des Echecs est obligatoire.

Article 2 : Règles

Les règles du jeu sont celles du Congrès FIDE de Goynuk (Turquie) entrées en application le 1er janvier 2018

Les règles de compétitions générales s'appliquent (cadence 1h30 + 30sec/coup pour 40 coup, puis rajout de 30min toujours avec 30 sec/coup).

Rappel de quelques règles :

- Toutes notes, manuscrite ou pas, et tout appareil électronique opérationnels sont interdits d'utilisation.
Les appareils électroniques sont tolérés s'ils sont éteints et rangés pour être non visibles de la table de jeu (poche de pantalon, sac...).
- Au premier coup illégal achevé, 2 min sont rajoutées à l'adversaire par l'arbitre.
Au second coup illégal achevé la partie est perdue pour le contrevenant.
- Toutes les actions d'un coup – saisies et mouvements de pièces, appuie sur la pendule – doivent être effectuées avec une seule main.

Article 3 : Appariements

Les appariements se feront au système toutes-rondes, aller-retour si le nombre de participant est inférieur à 8, aller seulement sinon.

Le logiciel de la Fédération Française des Echecs, P.A.P.I sera utilisé pour assister l'arbitre dans cette dernière tâche.

La grille de berger et les appariments du tournoi seront envoyés aux participants le 15/10/2018.

Article 3 : Cadence



La cadence est de 1h30 + 30 sec/coup pour 40 coup, puis rajout de 30min toujours avec 30 sec/coup.

Le nombre de rondes dépendra du nombre d'inscrit.

Article 4 : Horaires

Les joueurs devront jouer toutes leurs parties au maximum le 14 juin 2019.

Les horaires sont laissés à la discrétion des joueurs.

Toutes fois, l'arbitre se réserve le droit de sanctionner un joueur ne respectant pas son adversaire (non présentation à un rdv prévus sans prévenir, nombre de reports d'une partie abusif).

Si un conflit éclate entre joueurs et que l'arbitre n'est pas présent, dans des horaires hors des horaires de bureau (9h-18h) et avant 23h, vous pouvez le contacter au 06.72.70.37.79.

Article 6 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 0€ pour les adultes et 0€ pour les jeunes.

Article 7 : Invitations

Les joueurs invités par Cahors Echecs sont les suivants :

- Les joueurs titrés (à partir de Maîtres FIDE ou Maître FIDE féminins) ;

Article 8 : Prix et départages

Si deux joueurs sont à la première place avec le même nombre de points, on les départagera avec :

- Trois blitz 10 min KO
- Si égalité Trois blitz 3 min + 2s
- Si égalité Blitz Armageddon

Ces parties se feront le vendredi soir, en présence de l'arbitre, mais pas forcément toutes pendant la même soirée.

Les autres places seront classées au départages Sonneborn-Berger puis performance.

Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important du tournoi auquel il a droit.



Tournoi Interne Cahors Echecs *Saison 2018-2019*



REGLEMENT du TOURNOI INTERNE DE
CAHORS
Saison 2018-2019

Classement général :

- 1er prix :
- 2è prix :
- 3è prix :
- 4è prix :
- 5è prix :

Concernant les prix par catégorie :

- meilleur + de 2000 :
- meilleur 1800-1999 :
- meilleur 1600-1799 :
- meilleur 1400-1599 :
- meilleur non classé :

Prix spéciaux :

- meilleure féminine :
- meilleur vétérans :
- meilleur jeune :

Prix réservés : aux licenciés des Clubs du Lot et de Cahors :

- Champion du Lot adulte de partie rapide :
- Champion du Lot jeune de partie rapide :
- Champion de Cahors Echecs de partie rapide :

Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre : buchholz tronqué, buchholz médian et performance.

Les prix seront distribués qu'à la personne si elle est présente.

Article 9 : Dispositions particulières

Après chaque ronde, les deux adversaires sont tenus de communiquer leur résultat aux tables d'enregistrement ; en cas de non-respect de cette règle, le score de la rencontre pourra être un double forfait.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

Tout joueur sera exclu après deux forfaits, sauf autorisation spéciale de l'arbitre.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les joueurs devront se conformer à la Charte du Joueurs d'Echecs, affiché dans la salle.



Tournoi Interne Cahors Echecs
Saison 2018-2019

REGLEMENT du TOURNOI INTERNE DE
CAHORS
Saison 2018-2019



Article 10 : Arbitrage

L'arbitre principal est Sébastien Fraysse (AFO2), il est assisté par Stéphan THAMIER (AFO1).
Tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 11 : Localisation

L'open se déroule à la MJC de Cahors, 201, rue Georges Clémenceau.
Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

Article 12 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent Cahors Echecs à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

L'organisateur,

L'arbitre,